Procès verbal de la réunion DUP du 10 septembre 2015 Réunion par conférence téléphonique

Membres de la DUP:

- le Président : Dr J. Gautier, présent,
- la secrétaire, Corinne Pacaud, absente, démissionnaire,
- la Trésorière : Sarah Georget, présente,
- la Trésorière remplaçante : Marie Carof, présente,
- membre titulaire, déléguée syndicale : Karine Abdou, absente, démissionnaire,
- membre suppléante : Aude Fumeron, absente, démissionnaire,
- membre suppléante : Claire-Odile Beauvallet, présente,
- invité: Amaury Derville, présent.

Strate du jour :

- 1- Point sur les motivations des démissions et état des lieux,
- 2- Organisation d'élections partielles,
- 3- Point sur la complémentaire santé.

La séance est ouverte à 9h.

1- Point sur les motivations des démissions et état des lieux,

Le président, le Dr J. Gautier liste les trois démissions effectives à ce jour :

- Aude Fumeron, sans motif énoncé,
- Corinne Pacaud, sans motif énoncé,
- Karine Abdou, ayant fait une lettre qui nous est lue par le président.

A la lecture de cette lettre de démission, un bilan est fait des démarches administratives faites ou à faire, pourquoi pas faites ? Qui doit les faires ? Quels documents manquants sont à fournir ?

- doute sur la dépose en Préfecture des statuts de la DUP ; la question sera posée à la secrétaire démissionnaire qui en avait la charge.
- l'ouverture du compte bancaire de la DUP n'a pu être faite suite à manquement de quelques documents administratifs nécessaire, dont Marie fait le rappel, et interrogation quant à la possibilité de la faire compte tenu des 3 démissions, de réélections et donc du changement de la liste des membres de la DUP mentionnés. Marie se charge de se renseigner et faire ce qui sera possible, et informer la DUP de l'ouverture ou pas du compte bancaire.

Amaury Derville en profite pour rappeler que le statut d'ASALĒE relève des instances ministérielles de 2015, qui citent une stratégie précise de développement d'ASALĒE, qui en est l'exécutant. C'est le ministère qui décide : les textes fixent les engagements des uns et des autres.

Mr J. Gautier souligne que des ajustements se font en permanence, et que la DUP sera informée, non pas en temps réel, mais une fois les accords signés avec les différentes instances, et, demande à la DUP "un peu de compréhension" car ces déplacements à Paris pour les réunions sont très chronophages, et Amaury Derville rappelle qu'ASALEE à "un facteur de croissance en 3ans de x10".

Chacun s'engage de faire le point rapidement des formalités restant à faire, et aboutir afin de clore ces dossiers.

2- Organisation d'élections partielles,

Mr J. Gautier, nous informe qu'il n'y a pas de dissolution de la DUP à ce jour, malgré les 3 démissions, mais que des réélections sont obligatoires, mais en attendant il est nécessaire de redéfinir les fonctions des 3 membres restantes présentes, à moins d'une démission groupée ?!

D'un commun accord, une suspension de conférence est faite afin de laisser Sarah Georget,

Trésorière, Marie Carof, Trésorière adjointe, et Claire-Odile Beauvallet discuter de leur position au sein de la DUP, et envisager un remplacement temporaire de la secrétaire afin de pouvoir établir les Procès Verbaux réglementaires des réunions.

Suspension de conférence à 10h

La délibération à trois, aboutie, les décisions sont annoncées au Président, et Amaury Derville : les 3 membres poursuivent leur fonction : la fonction de secrétaire est reprise par Claire-Odile Beauvallet, Sarah Georget Trésorière, en arrêt maladie, Marie Carof assure le poste de Tésorière.

A court terme, le renouvellement des membres démissionnaires sera organisé par de nouvelles élections d'ici la fin de l'année.

Amaury Derville reprend les 3 points qui incombent à DUP dans l'immédiat :

- S'assurer de la mise à jour de l'enregistrement de la DUP auprès de la Préfecture, et l'ouverture de son compte bancaire.
- 2. Organiser les élections, sans oublier un planning chargé pour ASALEE (audit IRDES en court audit face aux financeurs à une date proposée par le Ministère et, à ce jour, non fixée bilan de l'audit du Haut Conseil de Santé attendu en octobre l'organisation d'une Assemblée Générale ASALEE en fin d'année...) et donc d'ici fin 2015, après appel à candidatures, des élections pour compléter la DUP: élire 3 nouveaux membres.
- 3. Valider une offre de complémentaire santé proposée aux salariés, rendue obligatoire pour l'employeur, à compter de janvier 2016.

3- Point sur la complémentaire santé.

Mr J. Gautier note la difficulté dans le choix d'une complémentaire santé qui assurera aux salariés l'accès aux soins dans de bonnes conditions, en privilégiant le 1/3 payant, orienter un choix vers un grand groupe pour la fiabilité.

Il rappelle que l'employeur aura la moitié de la cotisation à sa charge (évalué à environ 11€ par salarié) et que le salarié, qui le souhaite, aura la possibilité de choisir une sur complémentaire, afin de mieux couvrir des besoins particuliers.

Des précisions quant aux conditions d'application sont demandées par les élues :

- sera t- elle obligatoire pour tous les salariés ? cela signifierait 2 complémentaires par famille!
- quant est-il du rattachement des ayant-droits?

Autant de questions qui demandent des précisions, la DUP s'engage à faire le choix d'une complémentaire de base avec la possibilité d'une sur complémentaire variable.

Diverses questions

ASALEE affirme sa volonté d'extension à la totalité du territoire, pour compter 1000 équivalent temps plein fin 2017, ce qui obligera l'association à se structurer et la mise en place d'un organigramme pour faire apparaître les compétences, dont certaines déjà sont connues.

Cette extension sera fonction des conclusions des différents audits en cours et à venir, avec des comptes financiers présentés à l'Assemblée Générale du 26 aout plutôt rassurants.

La date de la prochaine réunion est fixée au

JEUDI 22 octobre

9h à Chatillon sur Thouet

La clôture de la conférence téléphonique est faite à 11h.

signature du Président, Dr Jean Gautier signature de la secrétaire Claire-Odile Beauvallet

W soundle